

qui sont, comme on le sait, la cause d'un si grand nombre de maux. L'air froid n'a de dangereux que sa propriété astringente, ainsi, qu'on l'applique sur un épiderme en transpiration, l'arrêt subit de cette fonction produira un effet répercussif sur l'un ou l'autre des organes internes et amènera des phénomènes inflammatoires généraux ou locaux. L'humidité ou plutôt la vapeur d'eau est nécessaire dans la composition de l'air atmosphérique, et tempère l'action par trop irritante de l'oxigène, c'est pourquoi, il est important, surtout pendant la saison chaude, de tenir de l'eau en ébullition dans nos habitations; d'autre part, les pluies humides de l'automne et du printemps sont très-malsaines et affectent désagréablement même l'individu le mieux portant, mais surtout elles sont le cauchemar des rhumatisants et des gens affectés de névralgies. Les changements brusques de température sont dangereux par les changements qu'ils amènent dans les fonctions d'exhalation et de transpiration, c'est pourquoi il faut être très-attentif à maintenir le corps dans une température fixe.

Comme la presque totalité de nos habitations privées ne sont pas pourvues d'un système spécial de ventilation, voici comment on conseille d'aérer les appartements pendant la saison d'hiver. Le matin, dès que la famille laisse les appartements à coucher, on en enlève tout ce qui peut répandre une odeur malsaine, après avoir interrompu toute communication avec le reste de la maison, on ouvre les fenêtres pendant un temps plus ou moins long suivant l'état de la température, puis, après avoir refermé les fenêtres, on remet ces appartements en communication avec les autres, de manière à ce que le bon air d'une part et la chaleur de l'autre se distribuent également dans toute l'habitation, et ainsi de suite, s'il y a lieu. Avec ces précautions, on recueillera tous les avantages d'un bon air sans s'exposer au danger du froid.

---

### Une injustice réparée.

---

Nous sommes heureux d'apprendre que sir Hugh Allan a reçu une dépêche du gouvernement, l'informant que la décision arbitraire du Bureau de commerce de Londres vient d'être révoquée, et qu'à l'avenir, comme par le passé, les médecins canadiens pourront faire le service à bord des vaisseaux transatlantiques.